

Géoportail de l'urbanisme
GT accompagnement technique et organisationnel

Réunion n°3 du 8 octobre 2014

Prochaines réunions Date retenue :

- 3 décembre
- planification de la prochaine réunion:
<http://doodle.com/q4mukf5szpnc6t2h>

*Proposition de sujets
pour les prochaines
réunions*

Présents

Liste des personnes présentes à la réunion

SALGE François	DGALN/DHUP	X
STEVENIN Pierre-Emmanuel	DGALN/DHUP/QV	X
RINGEARD Brigitte	DGALN/DHUP/QV	-
TAHIER Frédéric	DGALN/DHUP	Présent
DIOURIS Gaëlle	CEREMA/DTerOuest	Présent
GOURGAND Benoit	CEREMA/DTecTV	Présent
GALLAIS Arnaud	CEREMA/DTerOuest	Présent
GUION Neil	IGN	Présent
PEREIRA Véronique	IGN	-
LOMBARD Amélie	IGN	Présent
DUBOIS Patrice	DREAL Aquitaine / PIGMA	Présent
BALLAN Éric	DREAL Aquitaine	Présent
CHAMARD-BOIS Catherine	DREAL Pays de la Loire	Présent
ROUILLARD Vincent	DREAL Bretagne	Présent
NUSSBAUM Christophe	DDT 25	Présent
FOULON Jacky	DDT 25	Présent
CHARPENTIER Solange	DDTM 50 / GéoNormandie	Présent
COLLEONY Jean-Marie	DDT 61	-
DENIS François	DDT 60	Présent
BERTHIER TUAZ Christine	DDT 69	-
QUERE Gilles	DDT 69	Présent
LE RHUN Marie	Communauté de communes du pays d'Ancenis	-

Géoportail de l'urbanisme
GT accompagnement technique et organisationnel

SOYER Aurélie	Communauté de communes du pays d'Ancenis	-
BRUYERE Aline	Communauté d'agglomération Loire Forez	Présent
TOUYAA Franck	Ville de Cergy	Présent
GUILLER D	Agglomération de Vannes	-
JUHEL Nolwenn	Agglomération de Lorient	-
KENOEL Eric		-
MASSON Benoît	Lille Métropole	Présent
QUANNE Julien	Lille Métropole	-
BANASZAK Olivier	Agglomération de Strasbourg	-
MEO Yves	Agglomération Marseille Provence Méditerranée / AITF	-
PURICELLI Alain	Grand Lyon	-
BELLION Sylvain	AMF	-
MIALON Audrey	Région Pays de la Loire / GéoPal	-
VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne / GéoBretagne	Présent
ANGER Mathilde	Région basse Normandie/ GéoNormandie	-
DENEUX Frédéric	GRAIG	-
ARCHIAS Christine	CRIGE PACA	-
DEHOUX Vincent	GéoVendée	Présent
BRUNEL Virgil	GIP ATGeRi	-
SAGOT-DUAVUROUX Anne	GIP ATGeRi	Présent
MUSSLIN Dominique	Agence urbanisme Montbéliard	-
ENAULT Dominique	Adauhr	Présent
CLERGEOT Bertrand	OGE	-
DELERBA Denis	Esrifrance	-
KORSAKOFF Michel	BATIR	Présent
COQUIERE Alexandra	IAU IDF	Présent
PALAYAN Dorothée	IAU IDF	Présent
BOUCHER Fabien	ESGT	-
MOLESIN Julien	CAPGEMINI	Présent

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Ordre du jour

Tour de table

Validation du dernier CR

Point avancement du projet Géoportail

Points IGN :

- Protocole d'identification des autorités compétentes
- Gestion de l'archivage (ex : annulation d'un PLU et retour au POS)

Suite des travaux du groupe

Validation du CR précédent

Le CR est validé

Échanges Cerema – AG : De nombreuses demandes au sujet de la mise à disposition de l'info. En effet il n'y a pas de point de centralisation de l'ensemble des comptes rendu autour du Géoportail (ensemble des GT).

DDT(M) 50 : Effectivement il y a de nombreuses demande d'information sur ce sujet de la part des SD et des CT dans les groupes métiers locaux.

DHUP – FT : Pas de point de vue officiel sur la question de la part de la DGALN. J'évoque rapidement la question et je vous donne la réponse. En tout cas il n'y a pas pour l'instant de structure dédiée.

Cerema – GD : il est possible de s'appuyer sur GéoInfo qui maintenant est « Internet » et plus seulement « Extranet ».

Géo Bretagne – LV : Importance d'y avoir accès via Internet pour informer l'ensemble des personnes impactées.

DHUP – FT : le sujet de l'accompagnement n'est pas oublié, mais on cherche à avoir une position cohérente et construite avant de lancer une action. Le géoportail est un projet pour lequel il faut avoir une communication (y compris diffusion des comptes rendu) globale.

Remarque BG : l'ouverture d'un Extranet spécifique ne peut pas nuire à la communication « institutionnelle » qui est un volet différent.

Conclusion : Proposer une page dédiée sur GéoInfo (en Extranet dans un premier temps) afin de faciliter la remontée des infos aux membres des différents groupes – structure intermédiaire pour une info rapide

IGN – NG : A-t-on une date pour le début de la communication sur le géoportail ?

DHUP – FT : non pas pour l'instant. Une action spécifique est en cours

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

(voir partie « communication »). Les communes seront concernées dans un an et 3 mois, pour une mise au format CNIG des documents.

Cergy – FT : oui, mais nous aurions besoin de l'info rapidement, car le délai de procédure fait que les PLU de 2017 sont en cours.

DREAL PDL – CCB : Il y a également un enjeu fort autour des négociations de moyens pour les IDG dans le cadre des dialogues budgétaires actuels.

GIP ATGeRI : le budget pour le GIP d'une opération comme le géoportail aquitaine représente au minimum 1 ETP pendant 6 mois pour la récupération, le contrôle, la mise au format et la publication de 85% des DU.

Point Géoportail de l'urbanisme (GPU)

Actualités Les échéances sont toujours inchangées. Pour rappel :

- la V1 est prévue pour le 19 décembre 2014 ;
- le V2 est prévue 6 mois plus tard.

LE GT1 qui a travaillé sur les spécifications techniques, a été réactivé en Juillet sur la partie ergonomie. 2 sous groupes ont été constitués lors de cette journée afin de faire réagir des futurs utilisateurs (élus et autres personnes) sur l'ergonomie du GPU.

Le Cotech, instance de pilotage du GPU, travaille actuellement sur le respect du référentiel général de sécurité (RGS) et sur la mise en forme internet GPU

Enfin, le comité de gestion partenarial aura lieu le 3 novembre à l'AMF afin d'évoquer le suivi du projet. Sur le principe tout le monde est représenté (IDG, DREAL, DDT, CT, ministères ...) dans ce comité (60 personnes...)

Identification des autorités compétentes **IGN – NG** : La problématique est d'être sûr de la personne morale qui publie un document sur le GPU. Après réflexion dans le GT1 il n'y a pas vraiment de solution simple qui se dégage. Le processus initialement envisagé de déclaration individuelle des autorités compétentes (communes, EPCI,...) coûte cher car implique de contrôler systématiquement la demande.

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

La proposition retenue est de s'appuyer sur SUDOCUH (procédure de SUIvi des DOCuments d'Urbanisme et d'Habitat) pour identifier les communes concernées. C'est aujourd'hui le point d'intensification le plus exhaustif au 31 décembre de l'année échue. Dans un premier temps la DHUP (direction de l'habitat et l'urbanisme et des paysages) informe les mairies qu'elles peuvent récupérer leurs identifiants auprès de la préfecture (ou DDT?). La préfiguration des comptes se fait via les SIREN et SIRETE.

La diffusion des listes est faite en parallèle aux Préfectures. Les DDT(M) vont compléter les adresses pour transmission d'une information complémentaire de mise à disposition des identifiants sur place, lors du « porté à connaissance » de l'État.

Le recours à la base BANATIC a été envisagé, mais cette base constituée par le ministère de l'intérieur contient des informations moins à jour que SUDOCUH.

PIGMA: comment gérer le problème des IDG qui ont déjà mis en place une action similaire et du coup pourquoi repasser par les préfectures et les DDT ?

DHUP – FT : Personne ne connaissant parfaitement le territoire il est important de s'appuyer sur la représentation de l'État localement pour diffuser l'information de façon officielle.

DREAL Aquitaine : le recours systématique de SUDOCUH milite pour une utilisation plus fine des remontées (en continu plutôt que une fois par an) et par conséquent doit entraîner une réflexion de la DHUP sur ce point.

DHUP – FT : oui la demande sera transmise au l'équipe qui administre SUDOCUH car effectivement 60% du territoire est déclaré en flux (avec 2 personnes par DDT qui s'en occupent) et les 40 % restant est déclaré au 31 décembre.

Cerema – BG : qu'en est il des réflexions concernant l'ouverture de SUDOCUH aux collectivités.

DHUP – FT : Je vais également poser la question à l'équipe SUDOCUH. Il est toutefois peu souhaitable que tout le monde puisse remplir SUDOCUH, mais la visibilité de l'information à tous est souhaitable car c'est une donnée publique.

DREAL PDL : Qu'en est il de la possibilité de publication par d'autres instances que la commune ?

IGN – NG : Pour valider un lot de données pas de problème, mais c'est toujours la commune qui publie in fine sur le géoportail.

Lille Métropole : Dans SUDOCUH, les EPCI sont-ils identifiés ?

DHUP – FT : oui

Cerema – AG : Pour information, dans le nouveau standard CNIG 2014¹ il

1 http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

y une identification et une gestion spécifique des PLUi, comprenant des règles de stockage des nouvelles pièces spécifiques, telles les Programmes d'Orientations et d'Actions (PAO)

IGN – NG : concernant le format de données, les deux premières versions du GPU prendront en compte le format CNIG2013. Le format CNIG 2014 sera pris en compte par le GPU à partir de la V3.

Ville de Cergy : Attention au problème sur la prise en compte du standard 2014 qui ne pourra pas être validé par la V1 et V2. Comment fait on, car les DU (révision ou élaboration) qui sont lancés actuellement se feront au format CNIG V2014.

DHUP – FT : Le format CNIG V2013 prévoit déjà la prise en compte des PLUi et dans ce cas-là il faut adapter la prise en compte des pièces spécifiques en plaçant le PAO, par exemple ; dans les pièces écrites.

Archivage **IGN – NG** : à l'origine du projet il n'y avait pas d'archivage de prévu. Toutefois il est remonté rapidement que perdre une trace des DU au seul endroit où il y a une agrégation nationale serait dommage. Du coup il a été décidé de garder une trace en stockant les DU V-1 mais seulement pour des besoins exceptionnels (demande du ministère une fois dans l'année). Il n'y a aucune remontée automatique du document V-1 en cas d'annulation administrative du DU de référence. C'est bien à la commune (ou à l'autorité compétente) de recharger le bon document.

DHUP – FT : c'est la commune qui sait, dans le cas d'une annulation, quel document prend le relais. Il faut noter également que la suppression de l'obligation de conservation des versions papiers antérieures va obliger les communes (ou autorités compétentes) à archiver leur données ou à organiser l'archivage de l'information.

Ville de Cergy : est ce qu'il y a la possibilité de récupérer le lot en cours avant de publier la nouvelle version ?

IGN – NG : oui mais manipulation manuelle en téléchargeant le lot valide (donc en cours de publication) sur le GPU. Tout téléversement de nouveau lot entraîne l'écrasement de la donnée précédemment publiée.

DDT25 – CN : Attention à la gestion de la version de référence en cas d'annulation.

DHUP – FT : effectivement, mais même après 2020 c'est la version en mairie qui fait référence. Le Géoportail est seulement une mesure de publicité. Le dernier document (donc faisant foi) doit toujours être en mairie d'où l'importance d'avoir une bonne gestion des archives.

Ville de Cergy : très bien mais attention aux conditions d'archivage qui doivent garantir l'authenticité du document.

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Suite des travaux du groupe En lien avec les actions définies précédemment

Action Définir Réactions sur les 4 fiches de détail des procédures

Échanges **Adauhr** : il y a bien deux phases d'échange du dossier numérique.

DHUP – FT : la transmission se fait au format numérique conformément au 129-3 du code de l'urbanisme. Comment fait une Personne Publique Associée (PPA) pour lire le dossier numérique ? Via le géoportail ?

Adauhr : une PPA s'intéresse plutôt aux pièces écrites et peut avoir accès aux cartes via les pdf transmis dans le dossier numérique. Il n'y a donc pas recourt au GPU.

Est-ce qu'on pourrait définir pour ces rendus des durées (min/max) ?

Cerema – AG : si l'on repart du besoin exprimé, on s'intéresse principalement aux rôles théoriques à chaque étapes d'élaboration des DU.

Lille Métropole : Il y a les délais de procédure à minima

DDTM50 : le porté à connaissance est fait par l'Etat et la consultation n'est pas faite par le MOE. (à corriger dans les schémas)

Géo Vendée : pour une commune c'est un peu complexe. Transcription en cas pratique ? Est il possible de donner un exemple plus pratique au niveau d'une commune.

Cerema - BG : oui sous la forme d'un schéma de flux de données !

À faire Intégrer « État » dans les fiches au niveau du porté à connaissance et supprimer les deux MOE après la consultation.

Produire un schéma de flux de données pour une commune (exemple plus parlant) en s'appuyant sur les exemples fournis par Lille Métropole.

Communiquer

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Échanges DHUP – FT : la plaquette ALUR est finalisée et diffusée. Elle reprend l'ensemble des ordonnances de la loi et notamment celle du GPU. Concernant le volet communication la DHUP a fait appel à un consultant (Capgemini) dont l'objectif prioritaire est de faire une cartographie des acteurs et des niveaux de communication attendus.

Lien vers la plaquette :

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/urbanisme_aménagement_renovés_pour_relancer_construction.pdf

Besoins acteurs / support choisi.

Pour les collectivités, qui ?

les maires, présidents de conseil communautaire (toutes CCA, CC, CU), les présidents d'EPCI, les présidents de métropoles, les syndicats mixtes porteurs de Scot.

Quel niveau d'information ?

Information législative (calendrier, décryptage, « grenellisation » des DU, coûts évités/gains induit).

Un 4 pages suffit.

Quels moyens ?

Association départementale des maires via l'AMF (qui a des moyens humain). Également relation des DDT(M) en direct avec les petites communes.

IAU IDF - AC : une note rapide sur le Géoportail va bientôt sortir de l'IAU. Une diffusion au groupe sera faite.

DREAL Aquitaine : important de sensibiliser les services urba car le géoportail est mineur par rapport à ALUR.

Pour l'État, qui ?

Préfet, DREAL, DDT(M).

Quel niveau d'information ?

Également de niveau décideur sous la forme d'un 4 pages.

Quels moyens ?

Le ministère diffuse l'information.

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

DHUP – FT : la rédaction des instructions aux DDT et DREAL a commencé. Compte tenu du volume que cela représente il y aura sans doute une instruction générale de 5 pages puis des instructions thématiques.

DREAL Aquitaine : ne pas oublier dans la communication de faire référence à la possibilité de s'appuyer localement sur les plates-formes. Il est important de sensibiliser les services urbanisme, car le géoportail est une des mesures de la loi ALUR.

Faut-il une communication spécifique pour les IDG ? A priori plus une action de communication via l'AFIGEO et le CNIG (commission animation territoriale) car les IDG auront de toute manière l'information par les deux canaux que sont les collectivités et les services de l'État (Préfectures comprises).

Pour la maîtrise d'œuvre, qui ?

Les BE en urbanisme et l'OGE

Quel niveau d'information ?

Adauhr : Plutôt un bon cahier des charges générique qu'une communication spécifique (intégrer pas exemple le rapport du validateur du géoportail).

Quels moyens ?

Cerema – BG : les réunions organisées par les DREAL, DDT(M) et les IDG. Cependant suite aux témoignages précédents tous les BE ne sont pas touchés dans ces réunions. Il est également possible de s'appuyer les associations locales de professionnels.

DREAL Aquitaine : L'APUA (à peine 50 % des professionnels) a été intégré aux travaux en Aquitaine mais agit plutôt comme une boîte aux lettres.

DHUP – FT : il n'y a pas de dates actuellement sur un début de communication autour du GPU. LA DHUP a besoin d'avoir une vue globale avant de d'arrêter un plan de communication.

À faire Frédéric TAHIER fournit le lien « clubPLUi » avec le CdC générique pour participation à l'écriture d'un CdC

<http://extra-plui.application.i2/spip.php?page=sommaire>

<http://extra-plui.application.i2/elaboration-d-un-cahier-des-a100.html>

Pour toucher les bureaux d'études, établir un cahier des charges de l'appel d'offre urbanisme, générique, avec un volet dématérialisation bien présent.

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Sensibiliser

Échanges **Cerema – BG** : dans le cadre de la mise en place d'un kit pour les BE (gabarit + explications), bien regarder les gabarits de l'Eure et Loire en QGIS fournis . Est ce qu'un KIT de ce type suffit ? Il est bien sur nécessaire de contrôler la conformité des gabarits avec le standard CNIG2013. Concernant une sensibilisation sur l'interopérabilité des logiciels SIG et ADS un contact a été pris avec l'AFIGEO. Dans la perspective d'une journée sur ce sujet en 2015 il faut améliorer la connaissance des principaux fournisseurs de solutions logicielles ADS.

DDT 29 – CN : Il faut également développer la partie auto contrôle de la donnée par la maîtrise d'œuvre (Phase beaucoup trop chronophage pour la MO ou AMO)

À faire Benoit MASSON, Franck TOUYA et Dominique ENAULT font suivre à Benoit GOURGAND des contacts chez les fournisseurs de solutions ADS.

Alerter

Échanges Le code source du validateur du géoportail sera disponible à partir de la V2 (mi 2015).

Est-ce qu'il y aura une fiche comment modifier COVADIS à CNIG ? À minima une documentation d'accompagnement qui va plus loin que l'installation du programme.

Concernant le rôle des DDT(M) et des DREAL dans la dynamique locale de dématérialisation des DU il n'y a pas encore eu de prise de décision sur les propositions.

Seul le PPT présenté en réunion des DREAL (27 septembre) peut pour l'instant être diffusé.

À faire Faire des retours d'expériences sur des organisations locales pour faire et suivre et mettre à jour la dématérialisation des DU

Faire suivre un mail dans le réseau AITF pour avoir des retours sur organisations rurales.